

# Personnels du service public, faites le plein d'avantages !

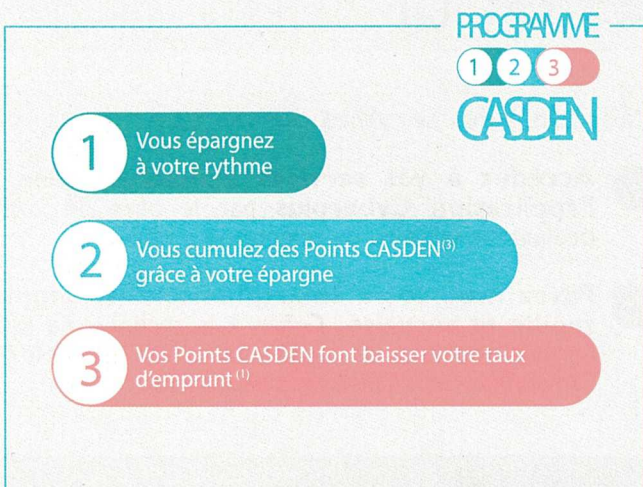
**casden**

## REJOIGNEZ LA CASDEN

La banque coopérative de toute la Fonction Publique qui vous propose une offre d'épargne, de crédits<sup>(1)</sup> et de caution<sup>(2)</sup>, combinée aux avantages de la Banque Populaire Grand Ouest et de l'ACEF.

## AVEC LA CASDEN, FAITES LE PLEIN D'AVANTAGES

Au coeur de son approche bancaire, le programme 1, 2, 3 CASDEN est unique et s'appuie sur le principe de l'épargne à points<sup>(3)</sup>.



Découvrez le Programme 1,2,3 CASDEN en images sur [www.casden.fr](http://www.casden.fr) ou sur l'application mobile CASDEN.

## BÉNÉFICIEZ DE L'OFFRE DE BIENVENUE<sup>(4)</sup>

Les avantages Casden Atouts Solidarité, jusqu'à 3000 points Casden offerts dans les 6 mois de votre adhésion<sup>(5)(6)</sup>

## À quoi me servent les 3 000 Points CASDEN ?

Ils peuvent me permettre d'accéder à un Prêt personnel Casden de 1500 € sur 12 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,10 %<sup>(6)(7)</sup>

## Exemple à titre indicatif et sans valeur contractuelle

Pour un Prêt Personnel de 1500 € sur 12 mois au taux débiteur annuel fixe de 0,10 %, 12 mensualités hors assurance facultative de **125,07 €**. Taux Annuel Effectif Global fixe de **3,92 %**<sup>(6)(7)</sup>. Frais de dossier de 30 €.

Coût de l'assurance facultative : 0,50 € par mois qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 6 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,77 %<sup>(8)</sup>. **Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 1 530,84 €.**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.  
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

## LA CASDEN VOUS FAIT CONFIANCE

### Caution CASDEN

Economisez les frais de garantie : la CASDEN se porte caution<sup>(4)</sup> de votre prêt Banque Populaire Grand Ouest.

Retrouvez l'offre en détail sur : [www.casden.fr](http://www.casden.fr)

Les crédits à la consommation CASDEN sont distribués par les entités du réseau des Banques Populaires intervenant en qualité d'intermédiaire pour la vente de crédits CASDEN à titre non exclusif. Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent.



La banque coopérative  
de la Fonction publique

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

• (1) Offre soumise à conditions et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire. Pour le financement d'une opération relevant des articles L313-1 et suivants du code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées. Pour les crédits à la consommation, l'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. • (2) En votre qualité de sociétaire de la CASDEN Banque Populaire, vous pouvez bénéficier sur votre Prêt Banque Populaire, sans frais supplémentaires que ceux liés à la souscription des parts sociales CASDEN pour les prêts immobiliers, soit du cautionnement de la CASDEN, soit de celui de sa filiale Parnasse Garanties, sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par la caution, la CASDEN Banque Populaire ou Parnasse Garanties. • (3) Les Points sont comptabilisés chaque fin de mois. • (4) Pour bénéficier de cette offre, il suffit de devenir Sociétaire CASDEN et client Banque Populaire. • (5) 1500 Points CASDEN offerts à l'ouverture d'un 1er compte d'épargne Dépôt Solidarité CASDEN + 500 Points CASDEN offerts lors de votre 1ère domiciliation de salaire sur votre compte de dépôt ouvert à la Banque Populaire Grand Ouest + 1000 Points CASDEN offerts à la 1<sup>ère</sup> mise en place d'un virement automatique à destination de votre compte d'épargne Dépôt Solidarité CASDEN. L'offre Atout Solidarité est réservée aux nouveaux Sociétaires CASDEN dans le cadre de la relation Tout Sous le Même Toit. L'offre Atouts Solidarité n'est valable que dans les 6 premiers mois suivant l'adhésion à la CASDEN Banque Populaire. Offre non accessible par internet. Conditions en vigueur au 01/06/2017. La CASDEN Banque Populaire se réserve le droit de modifier son Offre Atouts Solidarité à tout moment. • (6) Offre soumise à conditions, et dans les limites fixées par l'offre de crédit, sous réserve d'acceptation de votre dossier par l'organisme prêteur, la CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Virener 77420 Champs sur Marne - SIREN n°784 275 778 - RCS MEAUX - Immatriculation ORIAS n°07 027 138. L'emprunteur dispose du délai légal de rétractation. • (7) Conditions de taux en vigueur au 01/09/20, susceptibles de variations, applicables en France métropolitaine. • (8) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un emprunteur âgé de moins de 61 ans assuré à hauteur de 100% en Décès et en Perte Totale et Irreversible d'Autonomie, Conditions valables exclusivement pour des crédits à la consommation CASDEN souscrits par l'intermédiaire de la Banque Populaire Grand Ouest (partenaire de la CASDEN). Pour des crédits à la consommation CASDEN souscrits en Délégation Départementale et à distance via [casden.fr](http://casden.fr) ou par téléphone auprès du siège la CASDEN, consultez votre conseiller CASDEN. Le coût de l'assurance dépend des garanties offertes et de la situation personnelle de l'emprunteur (âge, conditions de santé...). Contrat collectif d'assurance souscrit par la MGEN auprès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances, couvrant les risques de Décès, Perte Totale et Irreversible d'Autonomie et d'Incapacité Totale de Travail (garanties couvertes variables selon votre situation personnelle et sous réserve des éventuelles exclusions de l'assureur). Emprunteur non assurable à partir de 75 ans dans le cadre du présent contrat d'assurance groupe proposé par la CASDEN Banque Populaire. La CASDEN Banque Populaire est intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°07 027 138. La convention AERAS propose de nouvelles dispositions relatives à l'accès à l'assurance et au crédit pour les personnes présentant des risques aggravés de santé. Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le référent AERAS de la CASDEN au 01.64.80.64.05 (appel non surtaxé, coût selon opérateur). Informations également disponibles sur [www.aeras-infos.fr](http://www.aeras-infos.fr) Crédit photo : Roman ICHANNIO

## Une offre de Loisirs

négociée par votre ACEF régionale pour ses adhérents Fonctionnaires et agents de services publics auprès de partenaires locaux.

Votre offre régionale sur : [www.acefgo.fr](http://www.acefgo.fr)

## Une offre multi-avantages

négociée auprès d'enseignes nationales pour améliorer votre pouvoir d'achat.

Votre offre nationale sur : [www.acef.com](http://www.acef.com)

L'ACEF<sup>(1)</sup> apporte son soutien aux initiatives mises en place par les amicales de la fonction publique.



Retrouvez l'offre en détail sur : [www.bpgo.banquepopulaire.fr](http://www.bpgo.banquepopulaire.fr)



## Je bénéficie d'une offre privilégiée permanente

**10% de réduction sur la convention\* de service** vous permettant de gérer votre compte au quotidien.

**Des réductions sur mes cotisations annuelles d'assurance Auto et Habitation<sup>(2)</sup>** tout au long de la vie du contrat.

\* conditions en agence



## J'accède à des services digitaux performants

**Accédez à vos services bancaires grâce à l'application Cyberplus** par le biais de votre ordinateur, tablette ou téléphone mobile.

**Payez avec votre smartphone, c'est simple, rapide et sécurisé.** Grâce à la technologie sans contact, vous pouvez utiliser votre mobile (Apple ou Samsung) pour réaliser vos paiements.



## Avec le parrainage, je profite de nombreux avantages !

### Je recommande la CASDEN à des collègues

Je bénéficie de 1 000 points<sup>(3)</sup> supplémentaires par filleul pour profiter de conditions d'emprunt<sup>(4)</sup> intéressantes\*.

### Banque Populaire Grand Ouest

Les amis, la famille, les collègues, ça n'a pas de prix !  
Permettez leur d'accéder aux meilleurs services.

En tant que parrain, vous pouvez recevoir jusqu'à 50 €, si votre filleul est un particulier et 100 € s'il s'agit d'un professionnel, d'une association ou d'un comité social d'entreprise.

**Votre interlocuteur :** Jérémy BELLANGER

**Téléphone :** 06.19.32.92.81

**E-mail :** [jeremy.bellanger@bpgo.fr](mailto:jeremy.bellanger@bpgo.fr)